



MUNTPUNT

RÈGLEMENT D'ORDRE INTÉRIEUR MUNTPUNT

Muntpunt est un établissement ouvert : tout le monde y est le bienvenu. Le respect mutuel représente une valeur centrale de notre philosophie. Voilà pourquoi nous mettons tout en œuvre pour créer un environnement agréable où chacun peut faire appel à nos services. Afin de préserver cet environnement, nous imposons quelques règles.

HEURES D'OUVERTURE

Pour consulter les heures d'ouverture de Muntpunt, visitez www.muntpunt.be.

Attention :

- Aucun nouveau visiteur n'est admis 10 minutes avant la fermeture
- Par contre, les livres, CD et DVD peuvent encore être restitués au guichet jaune (ou à la trappe de retour à l'extérieur).
- Nous ne retirons plus aucun article du dépôt 30 minutes avant la fermeture.

TARIF RÉDUIT

Les personnes qui peuvent produire l'un des documents suivants paient 2 € par an pour leur affiliation à Muntpunt :

- Paspartoe tarif réduit
- une attestation ou une vignette de la mutuelle pour intervention majorée (remontant à maximum 1 an)
- une lettre de référence d'un centre d'accueil ou d'une organisation reconnue par la COCON (remontant à maximum 1 an)
- une attestation d'une organisation de gestion budgétaire, d'un organisme de règlement collectif de dettes ou du CPAS ou encore un jugement (remontant à maximum 5 ans)

NOURRITURE ET BOISSONS

La consommation de boissons est autorisée dans le bâtiment, sauf à proximité des ordinateurs. La nourriture et les boissons alcoolisées sont interdites, sauf dans le cadre d'une activité interne ou d'un événement organisé dans une salle louée.

ANIMAUX

Les animaux sont interdits dans le bâtiment à l'exception des chiens d'assistance.

UTILISATION DU MOBILIER ET DE L'INFRASTRUCTURE

Nous mettons notre mobilier et notre infrastructure à votre disposition. Nous vous prions de les laisser en ordre et en bon état lorsque vous quittez les lieux.

- Il est interdit de déménager des tables, des chaises et des fauteuils.
- Une seule personne est autorisée par endroit (chaise, fauteuil, coin d'étude, etc.).
- Il est interdit de s'asseoir et de se coucher par terre.

MUNTPUNT

Salles de lecture et de travail, zones silencieuses

Muntpunt compte plusieurs salles. Certaines d'entre elles sont réservées

- à la lecture : en tant que lecteur, vous pouvez accéder à certaines zones qui vous sont spécifiquement réservées comme les salons des différents étages et la table de lecture du Krantenhoek (coin des journaux).
- au travail de groupe : si vous voulez travailler ou étudier en groupe, vous pouvez vous isoler dans les compartiments aux étages +3, +4 et +5. Chacun d'eux peut accueillir 4 personnes au maximum.
- au travail et à l'étude : vous pouvez travailler et étudier dans tout le bâtiment aux différentes places assises individuelles, sauf dans les zones de lecture dédiée à cet effet
- aux espaces silencieux : la salle d'étude Multatuli +3 est un espace silencieux. Vous pouvez parler discrètement aux autres endroits en tenant toutefois compte des autres visiteurs.

UTILISATION DES ORDINATEURS

Différents ordinateurs sont mis à disposition dans le bâtiment :

- tablettes et ordinateurs dédiés aux journaux (Agora 0)
- ordinateurs reprenant les catalogues (tous les étages)
- ordinateurs publics (salle d'étude Multatuli +3)

Les tablettes, les ordinateurs dédiés aux journaux et aux catalogues sont exclusivement réservés à des consultations dans le cadre des travaux effectués à la bibliothèque. Les ordinateurs installés dans la salle d'étude sont accessibles pour un usage personnel (avec une carte de bibliothèque valable du réseau des bibliothèques bruxelloises ou un ticket d'une journée).

Sécurité du réseau

Muntpunt veille à ce que son réseau soit le plus sécurisé possible. Cela passe par :

- l'identification de toutes les personnes qui utilisent le réseau
- l'enregistrement du trafic réseau
- le blocage de certains sites Internet via des « white & black lists ». Certaines catégories de sites sont ainsi autorisées ou rejetées (racisme, porno, téléchargements illégaux, torrents, etc.).

Il est interdit d'utiliser l'ordinateur à des fins illégales. La consultation ou la publication de textes et/ou d'images à caractère pornographique, violent, raciste ou menaçant fera l'objet de poursuites.

TOILETTES

Les toilettes situées au -1 sont accessibles.

Afin d'assurer la propreté de l'endroit, leur utilisation est payante pour tout le monde (50 cents). L'accès est gratuit pour les enfants jusqu'à 1m30.

VESTIAIRES

Muntpunt met des casiers à votre disposition pendant les heures d'ouverture à l'étage -1.

Attention : videz votre vestiaire 10 minutes au minimum avant l'heure de fermeture. Après l'heure de fermeture, tous les casiers s'ouvrent automatiquement. Muntpunt décline toute responsabilité en cas de disparition ou de dégradation d'objets.

Les casiers sont accessibles à tous et peuvent être utilisés pour ranger des objets personnels. Nous vous invitons à utiliser ces casiers, surtout si vous avez des grands sacs, des valises, des trolleys, etc.

TROTTINETTES, VÉLOS PLIANTS, SKATEBOARDS, ETC.

Les trottinettes, vélos pliants, skateboards... en un mot tout ce qui roule est interdit dans le bâtiment. Vous avez aussi la possibilité de ranger ce matériel dans les casiers de Muntpunt.

OBJETS TROUVÉS

Vous avez perdu quelque chose ? Nous conservons tous les objets trouvés sans date de validité pendant un mois au maximum. Vous pouvez retirer ces objets au guichet jaune (Agora 0).

Attention : Muntpunt décline toute responsabilité en cas de vol par des tiers ou de perte dans le bâtiment.

MATÉRIEL PROMOTIONNEL

Si vous souhaitez afficher ou distribuer du matériel promotionnel, réaliser des enquêtes, effectuer des enregistrements, etc., n'hésitez pas à nous contacter et nous envisagerons les possibilités. Toutes ces activités sont strictement interdites sans autorisation préalable.

Attention : Muntpunt n'accroche aucune affiche au format papier.

SANTÉ ET SÉCURITÉ

Muntpunt est un bâtiment public dans lequel il est interdit de fumer.

Veillez n'utiliser les escaliers de secours que pour quitter rapidement et en toute sécurité le bâtiment en cas d'urgence. Ces espaces sont uniquement réservés aux situations d'urgence.

En cas d'exercices d'évacuation, d'incendie ou d'urgence, veuillez respecter scrupuleusement les indications des collaborateurs.

VIE PRIVÉE

Données à caractère personnel

Lors de votre inscription, nous enregistrons dans notre base données plusieurs données à caractère personnel indispensables. Celles-ci sont strictement réservées à Muntpunt. Nous collectons ces données conformément à la législation relative à la protection de la vie privée. Vous trouverez de plus amples informations sur www.muntpunt.be/privacy.

Caméras de sécurité

Le bâtiment est équipé de caméras de sécurité enregistrées auprès de la commission de protection de la vie privée et installées conformément aux dispositions légales. Les images enregistrées sont conservées pendant quelques semaines avant d'être automatiquement effacées. Elles peuvent être transmises aux services de police ou aux autorités judiciaires en cas de demande de leur part. Seuls quelques collaborateurs compétents ont accès à ce matériel. Ceux-ci sont tenus à un devoir de discrétion.

NUISANCE

Il est autorisé de discuter discrètement. Tenez compte des autres visiteurs. À défaut, nous vous inviterons à mettre un terme à votre discussion.

Si votre manque d'hygiène entraîne des nuisances, nous vous prions de quitter le bâtiment.

Tout comportement indésirable peut donner lieu à une expulsion du bâtiment ainsi qu'à d'autres sanctions éventuelles.

En cas de vandalisme, de vol de biens de Muntpunt ou de comportement agressif et inadmissible à l'égard de nos collaborateurs, plainte sera déposée à la police. Nous recommandons aux visiteurs victimes de ce genre de comportements de procéder de même.

ACCEPTATION

En pénétrant dans le bâtiment, vous acceptez ce règlement d'ordre intérieur en tant qu'utilisateur.

Attention : Le directeur ou son remplaçant faisant fonction est habilité à statuer dans tous les cas non prévus dans le présent règlement.

CONSÉQUENCES DU NON-RESPECT DU PRÉSENT RÈGLEMENT D'ORDRE INTÉRIEUR

Le non-respect du présent règlement entraîne des conséquences, à savoir :

- dommages et intérêts
- retrait (temporaire) de l'affiliation
- interdiction d'accès au bâtiment
- combinaison de plusieurs de ces mesures

COMMENTAIRES

Vous avez des suggestions, des remarques ou des plaintes ? N'hésitez pas à nous en faire part

- au guichet
- par courriel à l'adresse info@muntpunt.be
- par téléphone au numéro 02 278 11 11

Nous traiterons toujours vos commentaires avec la neutralité et la discrétion requises. mei 2016

La direction
août 2018